

Image not found or type unknown



Bail commercial dégât des eaux

Par **Lisiere13006**, le **05/09/2023** à **20:51**

Bonjour,

Nous sommes locataires d'un bail commercial depuis bientôt trois mois et un dégât des eaux avait été constaté à l'état des lieux. Présentement, les travaux sont toujours en cours (nous devons sans cesse rappeler le plombier) et les WC sont inutilisables et des gravats sont présents, comment puis-je faire valoir mes droits en tant que locataires ? Les travaux traînent sans cesse.

Bien cordialement,

LW